

WISQUES



## COMMUNE DE WISQUES

Département du Pas de Calais  
Arrondissement de Saint-Omer  
Canton de Lumbres

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept, le 2 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. WYCKAERT Gérard, Maire en suite de convocation en date du

Etaient Présents : Routier Alain, Doutrelant Daniel, Bailly Michel, Blondelle Philippe, Delbeke Henri-Michel, Denaes Monique, Dissaux Yves, Lardeur Francis, Mametz Philippe, Mesmacre Alain.

Etaient Absents :

M. Mametz Philippe est élu secrétaire

Objet : ARRETE INTERDISANT L'EPANDAGE DES BOUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté interdisant l'épandage des boues sur l'ensemble du territoire de la commune de Wisques, à l'exception des boues provenant de la commune ou du syndicat de rattachement (gérant l'assainissement de la commune)

Les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable concernant le présent arrêté

Pour extrait conforme



REQU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

5 JUIN 2007